

Le parasite protozoaire *Mikrocytos mackini*

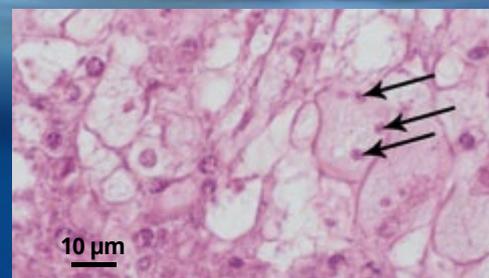
Mikrocytos mackini est un parasite intracellulaire, constitué par une cellule unique, infectant diverses espèces d'huîtres. Il est responsable de la maladie des huîtres de l'île de Denman. La première détection de ce parasite, en 1960, a été associée à des épisodes de mortalité d'huîtres creuses japonaises (*Crassostrea gigas*) sur la côte Pacifique du Canada (île de Denman).

La sensibilité à la maladie augmente avec l'âge des huîtres.

L'expression de cette maladie semble dépendre de la température de l'eau : inférieure à 10 °C.

Le parasite **se transmet directement** entre les individus par l'intermédiaire de l'eau de mer.

Ce parasite n'a pas été détecté en Europe.



Le parasite *Mikrocytos mackini* observé dans des palpes labiaux (dans le tissu conjonctif) d'une huître creuse (*Crassostrea gigas*).

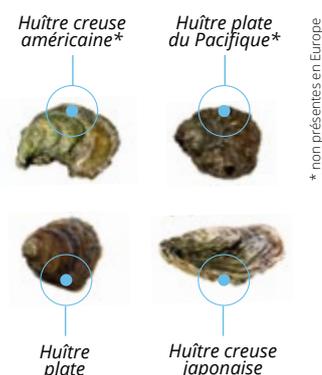
©Ifremer/B. Chollet

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE *MIKROCYTOS MACKINI*

détecté lors d'épisodes de mortalité de mollusques



QUELQUES ESPÈCES SENSIBLES



MÉTHODES DE DIAGNOSTIC

Signes cliniques non spécifiques : possibles pustules, abcès ou même variations de couleurs des organes observés sur des individus sévèrement touchés.

- Des coupes histologiques, effectuées dans les tissus du mollusque, sont observées en microscopie optique afin de vérifier la présence* de parasites du genre *Mikrocytos*.
- Il est ensuite possible d'identifier l'espèce (*M. mackini*) par des techniques de biologie moléculaire : réaction de polymérisation en chaîne (PCR), séquençage d'une partie de son génome.

*Le parasite peut être localisé plus facilement dans les tissus de l'hôte (l'huître) à l'aide de l'hybridation in situ (HIS).

Réglementation en santé animale

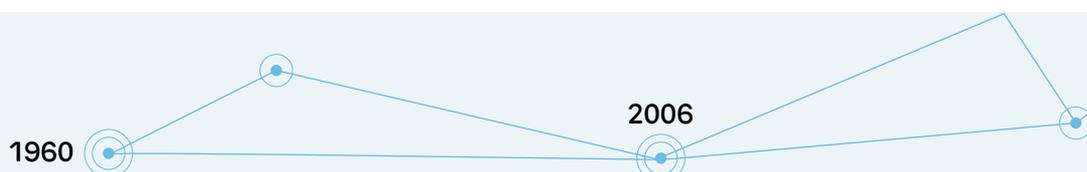
Application des dispositions réglementaires générales : **Arrêté du 4 novembre 2008** relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies.

MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
Directive 2006/88/CE (annexe IV, partie II)

Non réglementé.

OIE : Organisation mondiale de la santé animale

Quelques dates



Canada : première détection de *Mikrocytos mackini* associée à une importante mortalité d'huîtres creuses (*Crassostrea gigas*).

Statut de **maladie exotique à déclaration obligatoire** (directive 2006/88/CE).